



communauté
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID : 089-200067114-20230629-DEL2023_105-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023-105

OBJET : Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Appoigny – Approbation de la Modification simplifiée

SEANCE DU 29 JUIN 2023

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni le 29 juin 2023 à 09 h 00 à la salle du Pôle Rive Droite - 16-18 avenue de la Résistance à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

En exercice : 64

Présents : 52

Votants : 60 dont 8 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON GIRAUD, Patrick CROS, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Sylvie DUMESNIL, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Pierre FERRIER, Sophie FEVRE, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Anne GUYNOT DAHLEM, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Julien JOUVET, Emilie LAFORGE, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIRE DIN, Maryse NAUDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Sylvie PREAU, Rémi PROU-MELINE, Guido ROMANO, Denis ROYCOURT, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI

Absents représentés par leur suppléant : Stéphane ANTUNES par Anne GUYNOT DAHLEM, Christian BOULEY par Sylvie DUMESNIL, Frédéric PETIT par Pierre FERRIER, Stephan PODOR par Patrick CROS.

Pouvoirs : Céline BÄHR À Philippe VANTHEEMSCHE, Jean-Luc BRETAGNE À Michel BOUBOULEIX, Gérard DELILLE À Arminda GUIBLAIN, Olivier FELIX À Christophe BONNEFOND, Isabelle JOAQUINA À Emmanuelle MIRE DIN, Souleymane KONÉ À Vincent VALLÉ, Laurent PONROY À Pascal HENRIAT, Maryline SAINT ANTONIN À Carole CRESSON GIRAUD

Absents non représentés : Mostafa OUZMERKOU, Philippe RADET, Bernard Riant, Yves VECTEN

Secrétaire de séance : Francis HEURLEY



communauté
de l'auxerrois

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

Par arrêté n° 2023-DSAT-004 du 12 mars 2023, la communauté d'agglomération a prescrit la modification simplifiée du PLU d'Appoigny.

Par délibération n° 2023-021 du 30 mars 2023, la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois a défini les modalités de mise à disposition du public des éléments de ce projet de modification.

Suite à la transmission du projet de modification simplifiée aux personnes publiques associées, la collectivité a reçu :

- confirmation de l'autorité environnementale qu'il n'était pas nécessaire de réaliser une étude environnementale spécifique dans le cadre de cette procédure,
- une observation de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne indiquant que la modification simplifiée ne modifiant pas les dispositions et périmètres applicable aux zones agricoles, elle donnait un avis favorable,
- une observation du Service Départemental d'Incendie et de Secours rappelant les exigences générales permettant d'assurer la sécurité, sans noter de remarque particulière sur le projet de modification.

La mise à disposition du public s'est déroulée du 24 avril au 26 mai 2023 et a reçu une seule observation :

- un administré du hameau des Bries, celui-ci s'interroge sur les raisons les modifications de la zone UE et critique de manière plus large la mise en œuvre de la zone d'activité AuxR_Parc. Ces remarques portent pour une part sur des éléments qui ne concerne pas cette modification et pour une part sur des éléments expliqués dans l'exposé des motifs, ou faisant partie d'une modification déjà approuvé en 2020. Aucune de ces remarques n'est de nature à remettre en cause le projet de modification.

Un bilan de la mise à disposition du public et de la concertation avec les personnes publiques associées, est annexé à la présente délibération.

Compte tenu des remarques faites par les personnes publiques associées et le public, il a été décidé de ne pas apporter de modification au dossier présenté.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver la modification simplifiée du plan local d'urbanisme d'Appoigny,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :



communauté
de l'auxerrois

| | |
|---|--|
| - voix pour | : 52 |
| - voix contre MELINE, Denis ROYCOURT | : 5 Mani CAMBEFORT, Sophie FEVRE, Florence LOURY, Rémi PROU- |
| - abstentions | : 3 Mathieu DEBAIN, Maud NAVARRE, Farah ZIANI |
| - n'a pas pris part au vote | : 0 |
| - absents lors du vote VECTEN. | : 4 Mostafa OUZMERKOU, Philippe RADET, Bernard Riant, Yves |

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Crescent MARAULT

Affiché le : 05.07.23